

Paroles de candidats

Xavier, 38 ans,
a obtenu un CAP Cuisine

«En 2008, j'ai été licencié économique. J'avais beau avoir 12 ans d'expérience, je ne trouvais pas d'emploi. La faute à quoi ? Au diplôme, car je n'en avais pas. J'ai entendu parler de VAE par hasard et je me suis lancé. Je n'avais rien à perdre... Après un travail qui prend du temps, il faut l'avouer, je me suis présenté devant le jury et obtenu mon diplôme en totalité. Une belle récompense après plusieurs semaines de rédaction intensive ! Et pour couronner le tout, j'ai retrouvé un emploi quasiment dans la foulée. C'est sûr, c'est grâce à mon diplôme. En conclusion je peux dire : la VAE, testée et approuvée»

Olivier, 48 ans,
a obtenu un CAP Constructeurs de route

«Mon métier, je l'ai appris sur le tas. A l'époque, tout le monde faisait pareil d'ailleurs. Mais avec la crise, les boîtes ont commencé à licencier des ouvriers. A priori, j'étais épargné mais j'ai eu peur. J'ai vu un jour dans le journal une pub pour la VAE. Je me disais que ce serait bien pour moi mais j'étais pas très bon à l'école alors constituer le dossier me paraissait bien compliqué. C'est pour ça que j'ai choisi de prendre l'accompagnement et je ne regrette pas, surtout que ça ne m'a rien coûté au final. La conseillère qui s'est occupée de moi m'a bien aidé à rédiger. Sans elle, je n'y serais pas arrivé.»

Juliette, 27 ans,
a obtenu un Bac Pro Pilotage des systèmes de production automatisée par VAE puis formation

«J'ai fait la bêtise d'arrêter l'école avant d'avoir mon bac. J'ai ensuite travaillé en intérim mais changer de travail tout le temps m'a vite lassé. Au bout de 5 ans, j'ai décidé de me reprendre en main. J'ai fait un bilan de compétences, et c'est là qu'on m'a parlé de VAE vu que j'avais plus de 3 ans d'expérience. Je me suis lancée. Je n'ai pas validé en totalité mon diplôme mais le jury m'a recommandé de suivre une formation complémentaire avec le Greta, ce que j'ai fait. Ça a été un peu plus long que prévu mais j'ai fini par l'avoir mon diplôme. Je suis fière de moi.»

Contacts



DAVEN

Dispositif Académique de
Validation de l'Education Nationale
28, rue de Saurupt - BP 3039
54012 NANCY Cedex
Tél : 03.83.55.27.98
Fax : 03.83.56.64.62
Mél : ce.daven@ac-nancy-metz.fr

Antenne Lorraine Nord

Lycée Robert Schuman
4 rue Monseigneur Pelt
BP 55130 - 57074 Metz
Tél : 03 87 66 44 66 - Fax : 03 87 50 24 74

Retrouvez toutes nos coordonnées sur
notre site Internet :

www.daven-lorraine.fr



Le réseau des Greta - Points d'information VAE de l'Education nationale

Avec la VAE 3 ans d'expérience → 1 diplôme

Pro de l'industrie, du BTP et de la restauration,
la VAE c'est aussi pour vous !



Le Conseil Régional de Lorraine et le Fonds Social Européen
s'engagent avec le DAVEN pour le développement de la VAE
dans les premiers niveaux de qualification.

VAE : mode d'emploi

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Éducation.

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ce diplôme est le même et a la même valeur qu'un diplôme obtenu d'une autre façon. La mention VAE n'apparaît pas sur le diplôme.

Tout candidat à la validation des acquis de l'expérience doit justifier d'au moins trois années d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le contenu du diplôme visé (livret n° 1).

Si sa demande est recevable, il doit ensuite élaborer un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises (livret n° 2).

les étapes de ma VAE



Étapes

- 1 Je prends contact avec un Point Relais Conseil pour me faire aider dans la recherche du diplôme
N° vert : 0 800 800 814
- 2 Je m'inscris en téléchargeant le dossier depuis le site : www.daven-lorraine.fr
- 3 Je rédige mon dossier VAE. Pour me faire aider, je choisis l'accompagnement VAE.
- 4 Je présente mon dossier devant un jury, qui décidera de m'attribuer tout ou partie de mon diplôme.
- 5 Je reçois mon diplôme. Si je ne l'ai pas obtenu en totalité, je suis conseillé(e) par le DAVEN.

mon accompagnement

Je choisis de me faire accompagner car cela me permet :

- de me guider dans le choix des activités à présenter dans le dossier, en rapport avec le diplôme que j'ai choisi,
- de m'aider à compléter le dossier et de me préparer à l'entretien avec le jury.

Avec l'accompagnement, je bénéficie d'un service de proximité, avec plus de 20 sites d'accueil répartis sur le territoire lorrain.

Une équipe maîtrisant les exigences de diplômes et des attentes des jurys est à ma disposition pour répondre à toutes mes questions lors d'entretiens individualisés et/ou de séances de travail collectives.

Le saviez-vous ?

80 % des candidats accompagnés vont au bout de la démarche VAE contre seulement 40 % pour les non accompagnés !